

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20
Présents : 20
Pouvoirs : 0
Votants : 20

Date de convocation du Bureau communautaire :
Le 09/06/2020

Le 15 juin 2020, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Pierre PERNET

OBJET : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – Demande de subvention pour le poste de responsable environnement dans le cadre du 11^{ème} programme de financement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI, rappelle que la CCDSV a approuvé le contrat triennal 2019-2021 par la délibération n°2019C114 du 23 septembre 2019. Ce contrat signé le 10 janvier 2020 vise à améliorer l'état physique et le fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques des cours d'eau des bassins du Formans et du Grand Rieu.

Le volet B du programme est dédié au grand cycle de l'eau. 75% du temps d'animation du poste de responsable environnement est dédié à la mise en œuvre des fiches actions de ce volet. Il peut bénéficier d'une aide financière de 50% calculé sur la base de 75% du salaire brut annuel auquel est appliqué un coefficient de 1,3. Cette demande entre dans le cadre du 11^{ème} programme de financement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et s'élève à 13 679,25 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le poste de responsable environnement sur la base des nouveaux montants calculés ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à cette demande.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200615-2020B18-EN

Affichage le :

16 JUIN 2020

16 JUIN 2020

A Trévoux, le 15/06/2020

Le Président,
Marc PECHOUX

